



Esplanade Nelson Mandela
72700 ALLONNES

Tout dossier doit être accompagné d'un courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire.

au plus tard le 29 novembre 2024

Hôtel de Ville
Esplanade Nelson Mandela
72700 ALLONNES

Service en charge des dossiers : Sports et vie associative

Tél : **02.43.83.42.12** ou **02.43.83.42.18**

catherine.collet@ville-allonnes.fr

maguy.chouippe@ville-allonnes.fr

Dossier de demande de subvention de fonctionnement 2025

Préalable : Eu égard au Contrat d'engagement républicain, l'Association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Date limite d'envoi de ce dossier : 29 novembre 2024

Association :

Merci d'indiquer, en premier, le nom de l'association en toutes lettres puis si besoin votre sigle usuel

1^{re} demande

Renouvellement

N° de SIRET :

Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au *Journal officiel*.

Activités internationales

Citoyenneté

Culture

Développement économique

Education

Enfance

Environnement

Insertion

Jeunesse

Juridique, défense des droits

Loisirs

Prévention délinquance

Professionnelles et syndicats

Retraités

Santé

Social

Sport

Vie de quartier

Autre (à préciser)

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association (en toutes lettres) :

.....

Sigle usuel :

Adresse :

Téléphone : Fax du siège social :

Jours et heures des permanences :

.....

Adresse pour envoi du courrier (si différente) :

Adresse électronique :

Site Web :

Date de déclaration en Préfecture :

Date de parution au Journal officiel :

Etes-vous une association :

- Affiliée à une fédération : Départementale Régionale Nationale
- Reconnue d'utilité publique : Oui Non
- Agréée Jeunesse et Sports : Oui Non

J'autorise la ville d'Allonnes à communiquer les informations figurant sur cette page sur le site internet de la Ville et /ou sur le répertoire.

Je n'autorise pas la diffusion de ces informations.

Signature obligatoire du Président ou du Responsable Légal :

LES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION

A remplir obligatoirement

Président : Profession :
(Nom et Prénom)

Adresse :

Téléphone : Portable :

Em@il :

Trésorier : Profession :
(Nom et Prénom)

Adresse :

Téléphone : Portable :

Em@il :

Secrétaire : Profession :
(Nom et Prénom)

Adresse :

Téléphone : Portable :

Em@il :

Membre du bureau : Profession :
(Nom et Prénom)

Adresse :

Téléphone : Portable :

Em@il :

Membre du bureau : Profession :
(Nom et Prénom)

Adresse :

Téléphone : Portable :

Em@il :

Nombre d'adhérents total :

Nombre d'adhérents Allonnais :

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :
- Total : - En équivalent temps plein :

Date de la dernière assemblée générale :
(Merci de joindre à ce dossier le compte rendu de la dernière assemblée générale)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) :

.....
(Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association :

N° SIRET :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics.

● Demande une subvention deeuros,

● Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

- Au compte bancaire de l'association
- Au compte postal de l'association
- Autre compte (à préciser) :.....

Fait, le

A

Signature

Vous devez fournir les comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée, même si vous ne renouvelez pas votre demande de subvention.

Ce dispositif sert à justifier l'utilisation des fonds publics qui vous ont été accordés.

VOTRE BILAN D'ACTIVITÉ ANNÉE 2024

Si votre assemblée générale a lieu après le 30 novembre 2024 vous devrez envoyer distinctement votre bilan avant le 31 mars 2025

Les initiatives que votre association a conduites à Allonnes et le nombre de participants :

Le public ciblé :

Les objectifs recherchés :

Vos conclusions :



VOTRE COMPTE DE RÉSULTAT

dernier exercice clôturé précisez l'année :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Produits entretien • Fournitures administratives • Fournitures petit équipement • Carburant • Autres fournitures et marchandises 		<ul style="list-style-type: none"> • En caisse au 01/01 • En banque au 01/01 • Sur CCP au 01/01 • Autres au 01/01 	
SERVICES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> • Location mobilière et immobilière • Chauffage/électricité • Entretien et réparation • Assurance • Documentation • Autres (à préciser) 		COTISATION DES ADHÉRENTS	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations d'intermédiaires et honoraires • Déplacements, missions et réceptions • Frais postaux & télécommunications • Frais financiers/bancaires 		SUBVENTION MAIRIE D'ALLONNES	
IMPOTS ET TAXES		SUBVENTION CONSEIL GENERAL	
CHARGES DE PERSONNEL <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations • Charges sociales • Autres charges sociales de personnel 		SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	
CHARGES EXCEPTIONNELLES <ul style="list-style-type: none"> • Subventions accordées par l'association (préciser le bénéficiaire) • Divers 		SUBVENTION ÉTAT (dispositif à préciser)	
		AUTRE SUBVENTION (à préciser)	
		RECETTES PROVENANT DES INITIATIVES	
		AUTRES RECETTES (à préciser)	
RÉSULTAT EXERCICE (bénéfice)		RESULTAT EXERCICE (déficit)	

TOTAL DÉPENSES :	TOTAL RECETTES :
-------------------------------	-------------------------------

• Solde caisse au 31/12 :	€
• Solde banque ou CCP au 31/12 :	€
• Autre solde (à préciser) au 31/12 :	€

Ce modèle de compte de résultat ainsi que celui pour le budget prévisionnel respectent la nomenclature du plan comptable associatif.

Si vous disposez déjà d'une comptabilité établie sous cette forme ou sous une forme équivalente, il vous suffit de joindre vos documents en annexe à ce dossier.

Ces informations doivent être fournies qu'il s'agisse d'une première demande de subvention ou d'un renouvellement.

VOS PROJETS POUR L'ANNÉE 2025

Les initiatives que votre association propose de mettre en place à Allonnes et le nombre de participants qu'elle souhaite mobiliser :

Le public ciblé :

Les objectifs recherchés :

Vos remarques :

Envisagez-vous de participer à « Allonnes en fête » ?

Oui

Non

VOTRE BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2025

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Produits entretien • Fournitures administratives • Fournitures petit équipement • Carburant • Autres fournitures et marchandises 		<ul style="list-style-type: none"> • En caisse au 01/01 • En banque au 01/01 • Sur CCP au 01/01 • Autres au 01/01 	
SERVICES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> • Location mobilière et immobilière • Chauffage/électricité • Entretien et réparation • Assurance • Documentation • Autres (à préciser) 		COTISATION DES ADHÉRENTS	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations d'intermédiaires et honoraires • Déplacements, missions et réceptions • Frais postaux & télécommunications • Frais financiers/bancaires 		SUBVENTION MAIRIE D'ALLONNES	
IMPÔTS ET TAXES		SUBVENTION CONSEIL GENERAL	
CHARGES DE PERSONNEL <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations • Charges sociales • Autres charges sociales de personnel 		SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	
CHARGES EXCEPTIONNELLES <ul style="list-style-type: none"> • Subventions accordées par l'association (préciser le bénéficiaire) • Divers 		SUBVENTION ÉTAT (dispositif à préciser)	
		AUTRE SUBVENTION (à préciser)	
		RECETTES PROVENANT DES INITIATIVES	
		AUTRES RECETTES (à préciser)	
RÉSULTAT EXERCICE (bénéfice)		RESULTAT EXERCICE (déficit)	

TOTAL DÉPENSES :	TOTAL RECETTES :
-------------------------------	-------------------------------

Le budget du fonctionnement prévisionnel de votre association doit présenter des recettes et des dépenses équilibrées.

L'association sollicite pour l'année 2025 une subvention de fonctionnement

d'un montant de : euros.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

S'il s'agit d'une première demande, l'ensemble de ces documents doit obligatoirement être fourni, accompagné d'un courrier de demande de subvention, à l'attention de Monsieur le Maire, Conseiller départemental.

Pour un renouvellement, le dossier se suffit à lui-même, si les documents avaient été fournis précédemment et/ou en cas de modification.

Pour une première demande :

- Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire, Conseiller départemental,
- Une copie des statuts,
- Une copie de la déclaration au Journal Officiel,
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale des adhérents, qui approuve le projet d'activité pour l'année **2024** et le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année **2025**
- Un RIB.

Pour un renouvellement :

- Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire, Conseiller départemental,
- Les derniers comptes annuels et le bilan d'activités correspondant,
- Le rapport d'activités présenté lors de la dernière assemblée générale des adhérents,
- Le bilan financier présenté lors de la dernière assemblée générale des adhérents,
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale des adhérents, qui approuve le projet d'activités pour l'année **2024** et le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année **2025**,
- Toute modification concernant votre association (changement d'adresse, de bureau, etc.) devant être obligatoirement déclarée en Préfecture, merci de nous joindre la copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel,
- Un RIB.

RIB obligatoire

à coller ici - merci

CALENDRIER

DES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

DATES	NATURE DE L'OPERATION
14 octobre 2024	Envoi des dossiers aux associations.
29 novembre 2024	Date limite de dépôt des dossiers au service Sports et Vie Associative.
Décembre 24 – janvier 2025	Instruction et avis sur les dossiers par les commissions municipales respectives.
12 février 2025	Etude des dossiers en Bureau Municipal.
02 avril 2025	Vote du Budget Primitif en Conseil Municipal.
1 ^{ère} quinzaine d'avril 2025	Notification des décisions et versement des subventions aux associations.

Recommandations aux associations

Point juridique et financier

Obligations particulières :

Subventions annuelles supérieures à 23 000 € : obligation d'établir une convention.

Subventions annuelles supérieures à 75 000 € : obligation pour l'association de transmettre les comptes certifiés à la collectivité.

Association ayant reçu un montant total de subventions supérieur à 153 000 € : obligation d'établir et publier les comptes annuels (bilans, compte de résultat) et nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.

Association dont le budget est supérieur à 150 000 € et subventions totales supérieures à 50 000 € : obligation de déclarer les rémunérations et avantages des 3 plus hauts dirigeants.

Saison sportive 2023/2024

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans						
Nombre d'adhérents	<i>Allonnes</i>			<i>Communes extérieures</i>		
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>

Adultes de 18 ans et plus						
Nombre d'adhérents	<i>Allonnes</i>			<i>Communes extérieures</i>		
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>

Récapitulatif						
Nombre d'adhérents	<i>Allonnes</i>			<i>Communes extérieures</i>		
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>

**Montant de l'adhésion incluant licence,
cotisation, assurance**

Cotisation unique €
Demandeurs d'emploi €
Adultes €
Jeunes (moins de 18 ans) €
Autres €
Militaires €
Adhésion de plusieurs membres d'une même famille €
Adhésion saisonnière €

Date de la saison : du au